

NOTRE PLANÈTE



Le chêne du pigeonier de Pouzay, à Béceleuf, fait partie des trois arbres classés, en raison de son intérêt historique et pittoresque.

PHOTO : CO - MARIE DELAGE

Quand l'exceptionnel prend racine

Trois arbres des Deux-Sèvres viennent d'être classés monuments naturels. Une première depuis 1945.

C'est un arrêté ministériel inédit depuis 1945 qui a été pris le 29 août 2025. Jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, trois arbres d'un même département n'avaient été classés au titre des monuments naturels en France. Seul, un platane monumental à Cézy, dans l'Yonne, était parvenu à mettre fin à une disette nationale de plusieurs décennies en février 2018. C'est dire à quel point la démarche engagée par plusieurs associations environnementales des Deux-Sèvres et Sylvain Provost, inspecteur des sites et chargé de mission paysages au sein de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine, est exceptionnelle. À la mesure de l'intérêt du chêne du pigeonier de Pouzay (Béceleuf), du Cormier de Chamier (Azay-le-Brûlé) et du chêne dit de « Robert le Chouan » (Saint-Par-doux-Soutiers). Il aura fallu près de dix ans de procé-

dure pour enrainer « ces grands témoins de notre patrimoine vivant » dans le périmètre de protection des lois du 21 avril 1906 et du 2 mai 1930 qui enveloppent également les cascades, les rochers, les massifs, les forêts, les gorges, les vallées, les caps ou encore les marais. Une ténacité bâtie sur une méthodologie extrêmement solide et un précieux travail d'inventaire coordonné par Deux-Sèvres nature environnement (DSNE), avec le relais de Prom'Haies et Bocage pays branché.

« Une demi-journée suffit à anéantir des centaines d'années de vie »

SYLVAIN PROVOST

Inspecteur des sites au sein de la DREAL

Sur les 876 arbres recensés comme remarquables dans le département, un peu plus d'une centaine ont fait l'objet d'investigations poussées pour, au final, une douzaine de can-

didatures en raison de leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

C'est sur la base de ces critères définis par les législateurs qu'un trio a sorti la tête du bois. Le plus connu, et aussi le plus jeune de la bande, est le chêne du pigeonier de Pouzay situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Niort.

Symbole de l'abolition des privilèges, la bâtisse aux 2 700 niches a perdu son toit dans la Révolution mais a gagné en atypie grâce aux branches qui le coiffent désormais par le miracle d'un gland devenu grand. Victime de son succès et des curieux, le site va s'équiper d'un platelage en robinier afin de préserver le réseau racinaire du piétinement et le rendre moins vulnérable aux aléas climatiques.

En Gâtine, c'est un ancêtre qui trône au lieu-dit la Cigogne, quelques kilomètres avant Parthenay. Peut-être même le doyen des Deux-Sèvres. Pluri-centenaire (entre 500 et

900 ans suivant les estimations), le chêne dit de « Robert le Chouan » en impose avec ses 8,60 mètres de circonférence à 1,30 m du sol. La (petite) histoire révèle que son tronc creux aurait servi de refuge à celui dont il porte le nom et qui participa à l'insurrection royaliste dans l'ouest de la France en 1832. François-Augustin Robert n'aurait pas été le seul à venir s'y cacher...

Lui aussi était bien à l'abri des regards dans un jardin privé aux portes de Saint-Maixent-l'École. Essence très fréquente par le passé, le cormier de Chamier se fait aujourd'hui très discret malgré sa cime qui dépasse les 20 m de haut, son port majestueux et ses quatre siècles d'existence. « Très attaché à lui, son propriétaire a voulu le sanctuariser en cas de cession immobilière », éclaire Sylvain Provost ravi de voir que ce vœu a été exaucé. « Des centaines d'années de vie d'un arbre peuvent être anéanties en une demi-journée

par une coupe alors je me réjouis de ces trois classements simultanés. C'est tellement rare et inestimable. »

Environ 400 arbres sont classés comme monuments naturels en France. Les deux tiers se trouvent en Normandie (136), en Bourgogne, dans le Grand-Est et en Occitanie. Jusqu'ici, deux arbres seulement avaient été classés en Deux-Sèvres depuis 1906 : un chêne à Saint-Liguaire en 1909 [il a été abattu en 1982 mais « un de ses enfants » a pris sa place depuis, NDLR] et un chêne vert à Marigny en 1931. Ce dernier est toujours debout et fait l'objet d'un suivi phytosanitaire régulier. « C'est dire l'aspect extraordinaire de cette décision. »

Un élan qui devrait en appeler d'autres dans l'Hexagone. Une démarche similaire est en cours dans la Vienne et devrait aboutir plus rapidement grâce au défrichage conduit dans les Deux-Sèvres.

Julien RENON